

La conférence sur l'avenir de l'Europe

La **conférence sur l'avenir de l'Europe** est une initiative participative qui permet aux Européens d'exprimer leur avis sur ce que doivent être l'action et le fonctionnement de l'Union européenne dans l'avenir. Plusieurs dispositifs, dont une plateforme numérique et des panels de citoyens, doivent leur permettre de débattre de thèmes qui les préoccupent



Plateforme numérique multilingue

En plusieurs langues, cette plateforme permet aux citoyens d'échanger leurs idées et d'en débattre

De quoi s'agit-il?

- Moyen privilégié pour les citoyens d'échanger leurs idées et d'apporter leur contribution
- Répertoire des contributions et documents des citoyens
- Contributions des événements organisés sous les auspices de la conférence
- Publication des conclusions de la conférence

Charte de la conférence

Les citoyens et les organisateurs d'événements doivent respecter la charte de la conférence:

- respect des **valeurs de l'Union**: dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, état de droit et droits de l'homme
- promotion de la diversité dans les débats et respect de la libre expression
- pas de propos haineux ni de contenus illégaux, délibérément faux ou fallacieux
- promotion de la participation transnationale et du recours à différentes langues
- transparence totale, les contributions des citoyens sont analysées et publiées sur la plateforme numérique
- retransmission des événements en ligne ou en télé- ou radiodiffusion dans toute la mesure du possible
- respect des règles de protection des données et de l'identité visuelle de la conférence



Moderation de la plateforme sous le contrôle du conseil exécutif



Assemblée plénière de la conférence

449 représentants

par État membre

Représentants

Parlement européen	108	
Parlements nationaux	108	(4)
Panels de citoyens européens	80	
Conseil	54	(2)
Événements ou panels nationaux	27	(1)
Comité des régions	18	
Comité économique et social européen	18	
Partenaires sociaux	12	
Organisations de la société civile	8	
Élus locaux	6	
Élus régionaux	6	
Commission européenne	3	
Président du Forum européen de la jeunesse	1	

Débat et examine

les recommandations des panels de citoyens
les contributions de la plateforme multilingue

Ses travaux sont préparés

par 9 groupes de travail thématiques

Présente

des propositions à l'attention du conseil exécutif (par consensus)

Consensus

à trouver au minimum entre le Parlement, le Conseil, la Commission et les parlements nationaux

Présidence conjointe

Parlement européen	David Maria Sassoli
Conseil de l'Union européenne	Janez Janša*
Commission européenne	Ursula von der Leyen



Panels de citoyens européens

Carrefours de citoyens qui débattent de thèmes particuliers et formulent, à l'attention de l'assemblée plénière de la conférence, une liste de recommandations appelant une suite de la part des institutions de l'Union

Quatre panels de citoyens sont mis en place; à eux tous, ils traitent les neuf thèmes ci-dessus

200 citoyens par panel tirés au sort

au moins un homme et une femme par État, dans le respect de la proportionnalité dégressive, comme au Parlement | composés pour un tiers de jeunes âgés de 16 à 25 ans

Un large éventail représentatif de citoyens

origine géographique | genre | âge | catégorie socioéconomique | niveau d'études

Des représentants de chaque panel participent à l'assemblée plénière

pour un tiers au moins, des jeunes âgés de 16 à 25 ans, | ils y exposent leurs recommandations



Conseil exécutif

Neuf représentants

- 3 issus du Parlement européen
- 3 issus du Conseil de l'Union
- 3 issus de la Commission européenne

Coprésidents

Guy Verhofstadt (Parlement)
Gašper Dovžan* (Conseil)
Dubravka Šuica (Commission)

Présence d'**observateurs** du Parlement, du Conseil, des parlements nationaux, du Comité économique et social européen, du Comité des régions, des autres institutions de l'Union et des partenaires sociaux européens

Arrête les travaux de la conférence

Prépare les réunions de l'assemblée plénière

Rend compte à la présidence conjointe des conclusions de l'assemblée plénière

Consensus

des neuf représentants

Secrétariat commun

Représentation égale du Parlement, du Conseil et de la Commission

Assure le fonctionnement de la conférence et assiste le conseil exécutif et la plénière

*Les représentants du Conseil seront remplacés à chaque changement de présidence de l'Union. Mise à jour d'une infographie publiée initialement en juin 2021.

Pour en savoir plus

Plateforme multilingue

La [plateforme multilingue](#) de la conférence permet aux citoyens et aux organisations de la société civile européens d'échanger leurs idées sur l'avenir de l'Europe, mais aussi d'organiser des événements et d'y assister. Destiné à centraliser les contributions et les documents, cet outil interactif servira aux citoyens pour leurs échanges et débats d'idées. La plateforme est ouverte aux citoyens, à la société civile, aux partenaires sociaux et à d'autres acteurs, ainsi qu'aux autorités publiques au niveau de l'Union et à l'échelon national, régional et local.

Panels de citoyens européens

Ils sont le cœur de la conférence, avec pour mission de débattre des sujets qui préoccupent les citoyens. La composition de ces panels (composés de ± 200 citoyens tirés au sort) est transnationale et représentative de la population de l'Union — genre, âge, catégorie socioéconomique, origine géographique, niveau d'études —, un tiers des participants devant avoir entre 16 et 25 ans. Les panels de citoyens européens procéderont à des débats, reposant notamment sur les contributions de la plateforme numérique, et inspireront les délibérations de l'assemblée plénière de la conférence en formulant des recommandations appelant une suite de la part des institutions de l'Union. Quatre panels thématiques de citoyens sont prévus sur les sujets suivants: i) démocratie et valeurs européennes, droits, état de droit, sécurité; ii) changement climatique, environnement, santé; iii) économie plus forte, justice sociale, emploi et éducation, jeunesse, culture, sports et transformation numérique iv) l'Union dans le monde et migrations.

Les panels de citoyens européens siégeront en séances délibératives organisées dans différents lieux et consacrées à des thèmes particuliers. Les États membres (à l'échelon national, régional ou local) et d'autres acteurs (société civile, partenaires sociaux, citoyens) peuvent mettre sur pied des panels citoyens supplémentaires sous les auspices de la conférence, à condition de respecter intégralement la [charte de la conférence](#).

Présidence conjointe

La conférence est placée sous la triple autorité des présidents du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission, à savoir respectivement David Sassoli, Janez Janša, représentant la présidence slovène du Conseil jusqu'au 31 décembre 2021, et Ursula von der Leyen. Conformément au roulement prévu par la [décision du Conseil](#), la présidence du Conseil était assurée par le Portugal du 1er janvier au 30 juin 2021 et le sera ensuite par la France du 1er janvier au 30 juin 2022. La présidence tripartite de la conférence est l'organe suprême auquel le texte final de la conférence sera remis, afin que les institutions puissent fournir un suivi approprié, chacune en ce qui la concerne.

Assemblée plénière de la conférence

L'assemblée plénière comprend au total 449 représentants issus des trois institutions (Commission, Conseil et Parlement), des parlements nationaux, des panels de citoyens, du Comité européen des régions, du Comité économique et social européen, des événements et panels nationaux, des partenaires sociaux et de la société civile et, depuis le mois de juillet, des élus locaux et régionaux. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sera invité aux discussions portant sur le rôle international de l'Union européenne. D'autres acteurs et experts pourront aussi être conviés.

L'assemblée plénière examinera les sujets et recommandations émanant des panels de citoyens nationaux et européens ainsi que les contributions provenant de la plateforme numérique, en les regroupant par thèmes. Les débats seront libres, sans que le résultat en soit déterminé à l'avance et que les thèmes abordés se limitent à des domaines d'action prédéfinis. L'assemblée plénière arrêtera par consensus (au moins entre le Parlement, le Conseil, la Commission et les parlements nationaux) les recommandations destinées au conseil exécutif. Celui-ci se chargera de rédiger le rapport final de la conférence, en parfaite collaboration avec l'assemblée plénière et en toute transparence, rapport qui sera publié sur la plateforme numérique et adressé à la présidence conjointe afin qu'il y soit donné des suites concrètes.

Conseil exécutif

Le conseil exécutif dirige les travaux de la conférence (assemblées plénières, panels de citoyens européens et plateforme numérique), en supervise toutes les activités et prépare les séances de l'assemblée plénière, compte tenu des contributions des citoyens, et en contrôle le suivi. Les trois institutions (Parlement, Commission et Conseil) sont également représentées au conseil exécutif, à raison de trois membres et d'un maximum de quatre observateurs chacune. Le conseil exécutif est coprésidé par un représentant de chacune des trois institutions, et plus spécialement, en ce qui concerne le Conseil, par la présidence tournante. La troïka présidentielle de la [COSAC](#) (Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne) y a le statut d'observateur permanent. Le Comité économique et social et le Comité des régions y sont également observateurs. Suite à une proposition des co-présidents, la plénière a approuvé la création de neuf groupes de travail thématiques, un pour chacun des neuf thèmes. Le conseil exécutif peut convier des experts aux événements de la conférence.

Secrétariat

Un secrétariat commun composé de fonctionnaires représentant de manière égale le Parlement, le secrétariat général du Conseil et la Commission, assiste le conseil exécutif dans l'organisation de l'assemblée plénière et des panels citoyens.

Sources: [déclaration commune sur la conférence sur l'avenir de l'Europe](#), [règlement intérieur de la conférence](#), [comptes rendus du conseil exécutif](#).

Le présent document est rédigé à l'attention des députés et du personnel du Parlement européen à des fins documentaires dans le but de les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu de ce document relève de la responsabilité exclusive des auteurs et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. La reproduction et la traduction sont autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable du Parlement européen et transmission d'un exemplaire à celui-ci. © Union européenne, 2021.